

Rapport de la Présidente

Séance publique du
jeudi 21 décembre 2017

9^{ème}Commission
N°CD-2017-7-9-1

Service instructeur
DECS

Service consulté
Direction Adjointe Education, Jeunesse et Sports

POLITIQUE EN FAVEUR DU SPORT

Résumé : Le budget de la politique sportive pour 2018 exprime le maintien de notre effort en faveur du sport pour tous et des associations sportives.

En 2018, un nouveau dispositif permettant de soutenir les collectivités locales ayant des projets d'investissement pour leurs installations sportives couvertes mises à disposition des collèges est proposé, avec une enveloppe financière de 500 000 €.

Le renouvellement du partenariat avec m2A pour le développement du CSRA pour une nouvelle période de 3 ans (2018 à 2020) et le lancement d'appels à projets en direction des associations sur les thèmes du « sport et du handicap » et de la « promotion du sport féminin » sont les nouveaux enjeux de la politique sportive pour 2018.

Dans ce contexte, le présent rapport propose un engagement financier en 2018 de:

- En fonctionnement :
 - 1 796 500 € de crédits ,
 - 1 050 000 € d'autorisations d'engagement,
- En investissement :
 - 636 539 € de crédits,
 - 1 035 000 € d'autorisations de programmes.

Le mouvement sportif connaît depuis l'adoption de la loi NOTRe une profonde réorganisation dont les effets dans les territoires ne sont pas encore mesurables. Il importe, pour les différents niveaux de collectivités, qui se partagent la compétence du sport, de suivre de près ces évolutions et de les accompagner.

Le sport participe au dynamisme et à l'attractivité des territoires, par l'intermédiaire des comités départementaux, des clubs et des organisateurs de manifestations sportives dont les besoins sont pris en compte dans le Budget 2018 en faveur du sport.

En investissement, il s'inscrit dans la stratégie de réussite éducative haut-rhinoise en prévoyant des crédits destinés aux travaux dans les gymnases et salles couvertes mises à disposition des collèges pour la pratique de l'éducation physique et sportive, ainsi que l'accompagnement de m2A pour le développement du CSRA.

Ce budget s'élève, conformément au tableau ci-dessous, à 636 539 € de crédits d'investissement et 1 796 500 € de crédits de fonctionnement et se décline selon les deux axes suivants :

- l'aide à **l'investissement** des collectivités sur des projets spécifiques (gymnases de collèges, CSRA et appels à projets) ,
- le soutien au **fonctionnement** et aux actions du mouvement sportif.

Le tableau ci-après vous présente les prévisions budgétaires de la politique sportive pour l'exercice 2018 :

	CA 2016 (CP)	BP 2016 (CP)	BP 2017 (CP)	BP 2018	BP 2018/ BP 2017 en €	BP 2018/ BP 2017 en %	AP nouvelles	AE nouvelles
Dépenses de fonctionnement	1 786 902	1 876 500	1 826 500	1 796 500	-30 000	-1,6%		
Dépenses d'investissement	1 211 923	1 340 206	905 815	636 539	-269 276	-29,7%	1 035 000	1 050 000
Total dépenses (A)	2 998 825	3 216 706	2 732 315	2 433 039	-299 276	-11,0%	1 035 000	1 050 000
Recettes de fonctionnement	0	0	115 000	0	-115 000	-100,0%	0	
Recettes d'investissement	0	0	0	0	0		0	
Total recettes (B)	0	0	115 000	0	-115 000	-100,0%	0	0
Dépenses nettes (A-B)	2 998 825	3 216 706	2 617 315	2 433 039	-184 276	-7,0%	1 035 000	1 050 000

La répartition par rubrique des moyens d'intervention en faveur du sport au titre du Budget Primitif 2018 est synthétisée dans le tableau en annexe 1.

I. L'AIDE A L'INVESTISSEMENT : UNE ENVELOPPE GLOBALE DE CREDITS DE PAIEMENT DE 636 539 €

Le présent budget intègre les crédits nécessaires pour abonder le nouveau dispositif de soutien en faveur des travaux de construction, d'extension et/ou de rénovation de gymnases desservant des collèges et propriétés de communes ou regroupements de communes (500 000 €), l'accompagnement de m2A pour des travaux de réhabilitation du CSRA (100 000 €), le soutien des associations sportives qui répondront à l'appel à projets « sport et handicap » pour le financement de matériel spécifique à l'accueil de personnes handicapées dans les clubs (15 000 €) et les crédits nécessaires pour solder la dernière opération d'investissement associatif (21 539 €) encore ouverte et antérieure à 2017 (Guide des aides).

- **Dispositif de soutien en faveur de la construction ou de la rénovation de gymnases mis à disposition des collèges :**

Un nouveau dispositif de soutien financier aux travaux de construction ou de rénovation des gymnases communaux ou intercommunaux mis à disposition des collèges pour la pratique de l'éducation physique et sportive a été examiné successivement par la 8^{ème} commission Education et Jeunesse, réunie le 13 octobre et par la 9^{ème} Commission, Sport et vie associative, le 20 octobre dernier.

Les conditions d'éligibilité et de financement proposées sont les suivantes :

- une utilisation par les collégiens significative et représentant entre 30% à 50% du temps d'ouverture au public soit un minimum de 700 h/an,
- l'application d'un délai de carence de 10 ans entre 2 aides pour un même équipement,
- un montant minimum de travaux : 100 000 € HT,
- une dépense subventionnable plafonnée à 2 M€ HT de travaux pour une construction neuve intégrant un mur d'escalade et 1,1 M€ HT pour une réhabilitation, rénovation, un agrandissement ou une adjonction d'une salle supplémentaire,
- un taux de subvention : 40% avec un plafond de 800 000 € pour une construction neuve et 440 000 € pour une rénovation complète,
- le maintien pendant 10 ans des créneaux horaires nécessaires aux collèges pour la pratique de l'EPS, garantis par une convention entre la collectivité propriétaire et le Département.

Vous trouverez en annexe 2 la fiche critère fixant de façon détaillée les conditions d'éligibilité et les modalités de financement de cette nouvelle rubrique d'intervention.

Je vous propose d'adopter le nouveau dispositif de soutien en faveur de la construction ou la rénovation des gymnases mis à disposition des collèges et de prévoir une enveloppe de **720 000€** en autorisations de programme (500 000 € en 2018 et 220 000 € en 2019) et des crédits de paiement à hauteur de **500 000 €**.

- **Accompagnement de m2A pour la réhabilitation du CSRA :**

La convention de partenariat portant sur les années 2015 à 2017 est parvenue à échéance. Les 600 000 € qui y ont été consacrés sur ces 3 années ont permis de réhabiliter en totalité la cuisine et les chambres de l'établissement.

Une nouvelle convention avec m2A portant sur les années 2018 à 2020 est en préparation.

L'inscription d'une AP globale de **300 000 €**, soit 100 000 € par an en 2018, 2019 et 2020 est ainsi proposée.

Pour 2018, les crédits de paiement de **100 000 €** intègrent un reliquat provenant de la précédente convention pour un montant de 62 965 €.

- **Appel à projets « sport et handicap »**

Cet appel à projets sera lancé auprès des associations sportives début 2018 et fait suite à un recensement des besoins des clubs dans le but de faciliter l'intégration des personnes handicapées.

Il en est notamment ressorti un besoin en termes de matériel spécifique permettant la pratique sportive de ce public. C'est pourquoi il est proposé de prévoir l'inscription de la somme de **15 000 €** permettant l'achat de matériel par les clubs ou les comités départementaux sportifs.

Les critères précis de l'appel à projets vous seront proposés lors d'une prochaine commission permanente.

- **Subventions aux associations (programme E212 - 2492) :**

La mise en œuvre à compter de 2017 d'un Fonds Cantonal d'Investissement au titre duquel les opérations d'investissement des associations sportives ou socio-éducatives sont soutenues a conduit à l'abrogation du dispositif relevant de la politique sportive lors de la DM2 en 2016.

Pour 2018, il s'agit d'honorer notre engagement concernant la dernière opération de mise en conformité de locaux associatifs menée par le Cercle Saint Martin de Colmar.

Je vous propose d'inscrire **21 539 €** de crédits de paiement qui permettront de solder ce dossier.

Au total, il vous est proposé au titre des programmes d'investissement, l'inscription d'une enveloppe d'autorisations de programme de 1 115 000€ et de crédits de paiement de **636 539 €** qui se répartissent comme suit :

	AP nouvelles	CP 2018
- Centre Sportif Régional Alsace (E211)	300 000 €	100 000 €
- Dispositif de soutien gymnases de collèges	720 000 €	500 000 €
- Aide à l'achat de matériel (appel à projets)	15 000 €	15 000 €
- Aide à l'investissement associatif		21 539 €
TOTAL	1 035 000 €	636 539 €

- **Les Contrats de Territoire de Vie (programme E215) :**

Depuis la mise en place des Contrats de Territoire de Vie de 2^{ème} génération (2014-2019) et la création d'enveloppes financières par Territoire de Vie pour les Projets d'Intérêt Local (PIL), le financement de ces projets sportifs n'impacte plus le budget consacré au sport.

Pour information, au titre de 2017, la Commission Permanente a procédé au vote de 8 projets sportifs au titre des CTV pour un montant de subventions de 714 654 €.

II. L'AIDE AU FONCTIONNEMENT : UNE ENVELOPPE TOTALE DE 1 796 500 €

Le budget consacré à l'animation sportive permet de maintenir une politique sportive sur le territoire qui répond aux enjeux de développement des différentes disciplines.

Le Conseil départemental consacra en 2018 un montant total de **1 796 500 €** à l'animation sportive contre 1 826 500 € en 2017.

Cette différence de 30 000 € résulte de la baisse de la subvention de fonctionnement du CSRA : elle s'élevait à 400 000 € en 2017, dernière année de la convention 2015/2017. Dans le cadre du projet de renouvellement de celle-ci, le montant prévu s'élève à 350 000 €.

Il est à relever que le montant de notre soutien auprès des associations sportives est maintenu, voire augmenté en ce qui concerne 2 clubs phares.

Le tableau ci-après présente les inscriptions budgétaires en fonctionnement pour l'exercice 2018.

CSRA	350 000
ANIMATION SPORTIVE COMITES	331 000
ANIMATION SPORTIVE CLUBS	564 500
CLUBS PHARES	328 000
ENCOURAGEMENT AU SPORT	203 000
APPEL A PROJETS	20 000
TOTAL	1 796 500 €

<p align="center">LE CENTRE SPORTIF REGIONAL ALSACE A MULHOUSE 350 000 € (E732 - 255711)</p>
--

La Commission Permanente du 18 décembre 2014 a validé le transfert du Centre Sportif Régional Alsace (CSRA) vers Mulhouse Alsace Agglomération (m2A) par la résiliation du bail emphytéotique, à compter du 1^{er} janvier 2015.

Au-delà de ce transfert le Département a décidé de continuer à accompagner m2A dans son projet de développement du CSRA.

Une convention cadre triennale 2015/2017 a prévu l'attribution d'un soutien au fonctionnement de l'établissement et l'accompagnement des travaux d'investissement liés à la rénovation de la cuisine et des chambres (comme exposé plus haut). Au total sur les 3 années, 1 165 000 € ont été versés à m2A pour le fonctionnement et 600 000 € pour l'investissement.

Le renouvellement de la convention est prévu pour 2018-2020 : **350 000 €** par an ont ainsi été prévus en fonctionnement soit au total **1 050 000 €** d'autorisations d'engagement. La convention correspondante sera proposée en commission permanente courant 2018.

Il est à noter que la liquidation de l'association de gestion du Centre Sportif Régional Alsace a dégagé un excédent de 115 000 € qui a été reversé au Département en 2017.

L'ANIMATION SPORTIVE : 1 223 500 € (E732)

A travers le soutien aux pratiques sportives des amateurs, le Département souhaite donner les moyens aux acteurs du sport de développer toutes les disciplines et d'accueillir les jeunes dans les meilleures conditions possibles.

- **LES AIDES AUX COMITES DEPARTEMENTAUX (code 25573) : 331 000 €**

Il s'agit des aides aux 42 comités départementaux pour leur fonctionnement, leurs frais d'organisation, leurs actions d'animation sportive, évaluées à un montant global de **76 000 €**, identique à 2017.

Par ailleurs, le Conseil départemental a signé, avec 19 autres comités, des conventions de partenariat d'une durée de deux ans dans l'objectif de soutenir des actions de développement de leur discipline sur le territoire haut-rhinois (6 conventions signées en 2016 et 13 en 2017).

Dans le cadre de ce partenariat avec les comités départementaux, la Commission Permanente se prononcera en 2018 sur le renouvellement de 6 conventions avec les comités départementaux suivants : Athlétisme, Rugby, Vol Libre, Escrime, Commission haut-rhinoise de la Ligue d'Alsace de Football, Handisport.

Pour ces conventions, il convient de prévoir les Crédits de Paiement correspondants, à hauteur de **84 500 €**, pour la première année du renouvellement des 6 conventions précitées, ainsi que **170 500 €** au titre de la seconde année des 13 conventions contractées en 2017 : Natation, Judo, Ski, Lutte, Tennis de table, Handball, Montagne-Escalade, Gymnastique, Badminton, Echecs, Basket, Cyclisme et Volley-ball.

Il vous est proposé de reconduire ces partenariats et de prévoir pour ces aides un montant total de **331 000 €**. Cette enveloppe sera répartie en cours d'année par la Commission Permanente.

- **LES AIDES AUX CLUBS SPORTIFS (code 25574) : 564 500 €**

Le dispositif mis en œuvre depuis 2012 à l'égard des clubs permet de :

- regrouper la plupart des subventions en une seule subvention par club et par an, sur la base d'un formulaire annuel,
- calculer la subvention selon un barème de points dont la valeur est déterminée par l'enveloppe budgétaire disponible, ce qui exclut tout dérapage budgétaire.

En 2017, sur 1 225 clubs répertoriés, 684 clubs (soit 56 % d'entre eux) ont sollicité le soutien du Département. Parmi ces derniers :

- 248 clubs ont pu toucher en une seule fois, une subvention départementale regroupant plusieurs aides,
- 389 clubs ont bénéficié de la seule subvention Jeunes Licenciés Sportifs (JLS),
- 47 clubs n'ont pas été éligibles à un soutien car ils ne répondaient pas aux critères.

En 2017, la somme globale consacrée aux aides aux clubs a été de 597 285 €.

Pour 2018, il vous est proposé de fixer l'enveloppe des aides aux clubs à **564 500 €** et de donner délégation à la commission permanente pour la répartition de cette somme.

• **LES AIDES SPECIFIQUES AUX CLUBS PHARES (code 25575) : 328 000 €**

En complément de son soutien à la pratique pour tous, le Département soutient également les clubs phares.

En 2017, ils étaient au nombre de 9 dont 8 organisateurs des 26 Mercredis sportifs qui se sont déroulés au cours de la saison 2016/2017.

La somme de 260 000 € a ainsi été répartie entre les clubs phares en 2017 pour l'organisation des Mercredis et une subvention de fonctionnement dont le montant est lié à leur niveau de jeu.

Pour la saison 2017/2018, suite à l'avis favorable de la Commission Sports et Vie Associative réunie le 20 octobre dernier, il vous est proposé de reconduire notre soutien annuel pour le fonctionnement de ces clubs phares ainsi que l'organisation des mercredis sportifs avec les clubs de sports collectifs. Ces séances constituent de belles opérations de promotion pour le Conseil départemental et connaissent un vif succès auprès des jeunes et des responsables associatifs.

Compte tenu des résultats remarquables de l'équipe de hockey sur glace les Scorpions de Mulhouse (qui accède à la Ligue Magnus) et de l'ASPTT Mulhouse Volley (championne de France 2017 et qualifiée en Coupe d'Europe), il a été proposé d'augmenter le soutien départemental pour ces 2 clubs.

Pour la saison sportive en cours, l'organisation de 23 mercredis sportifs engagera les clubs suivants : SAINT-LOUIS Neuweg pour les mercredis de football, le FCM Basket, les Panthères de MULHOUSE, le KABCA et l'ASSM de PFASTATT pour les mercredis de basket, l'US Handball Altkirch pour les mercredis de handball et l'ASPTT Mulhouse pour les mercredis de volley.

L'enveloppe totale qu'il vous est proposé d'attribuer aux clubs phares en 2018, s'élève à **328 000 €** contre 260 000 € en 2017.

Les détails de ces différentes aides ainsi que les conventions avec les clubs vous seront proposés lors d'une prochaine commission permanente.

ENCOURAGEMENT AU SPORT (E732) 203 000 €
--

Le soutien aux clubs organisateurs de manifestations sportives permet également de participer au développement des pratiques et à la dynamisation du territoire départemental.

L'encouragement au sport se concrétise au travers de 4 domaines d'intervention :

- | | |
|--|-----------------|
| • le Fonds départemental d'aide à l'organisation de manifestations sportives : | 110 000 € |
| • les Mercredis de Neige | 12 000 € |
| • l'aide au fonctionnement du Conseil Départemental des Sports: | 13 000 € |
| • le soutien au sport scolaire | <u>68 000 €</u> |

TOTAL	203 000 €
-------	-----------

- **LE FONDS DÉPARTEMENTAL D'AIDE À L'ORGANISATION DE MANIFESTATIONS SPORTIVES (code 25571) : 110 000 €.**

Ce Fonds est destiné à aider les clubs, les comités départementaux voire les ligues ou exceptionnellement des communes qui organisent dans le département des manifestations sportives de niveau national ou international ou des compétitions de masse notamment en direction des jeunes.

En 2017, la somme de 84 700 € a été dépensée au titre de cette rubrique, ce qui a permis de soutenir 66 manifestations.

Pour 2018, il vous est proposé de reconduire une enveloppe globale de **110 000 €** dont la répartition en cours d'année est confiée à la Commission Permanente.

- **LES MERCREDIS DE NEIGE (code 255716): 12 000 €**

Mise en place en 1982, cette intervention est destinée à favoriser l'apprentissage du ski par les jeunes.

Comme en 2017, il vous est proposé de réserver cette aide aux seuls collèges et clubs de ski qui organisent des sorties d'initiation au ski dans le Massif Vosgien. Au cours de l'hiver 2016/2017, elle a concerné 29 organisateurs (6 collèges et 23 clubs de ski) et 1 471 jeunes haut-rhinois.

L'aide départementale est réservée aux seules sorties de découverte et d'apprentissage du ski pour les plus jeunes. Les entraînements ou les perfectionnements de jeunes skieurs déjà confirmés n'entrent pas dans ce dispositif.

Il vous est proposé de prévoir pour 2018, à l'instar de 2017, une enveloppe de **12 000 €** pour cette action.

- **LE FONCTIONNEMENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DES SPORTS (code 25572) : 13 000 €**

Il vous est proposé d'accorder une aide de **13 000 €**, comme en 2017, pour le fonctionnement propre du Conseil Départemental des Sports, organisme composé de représentants du mouvement sportif et chargé de proposer des évolutions et des conseils au Département concernant la politique sportive.

Le compte-rendu de la dernière Assemblée Générale du CDS portant sur l'activité 2016 est joint au rapport. Je vous prie d'en prendre acte.

- **LE SOUTIEN AU SPORT SCOLAIRE (code 25579) : 68 000 €**

Deux associations sont soutenues dans cette rubrique : le Cercle de Voile de MULHOUSE et l'Union nationale du sport scolaire (UNSS).

⇒ Le Cercle de Voile de Mulhouse organise des classes de voile pour les scolaires sur le plan d'eau de REININGUE. La subvention de 18 000 € de 2017 a permis de financer 574 journées élèves de classes de voile au cours de l'année scolaire 2016/2017.

Pour 2018 (saison scolaire 2017/2018), il vous est proposé de reconduire notre soutien aux classes de collégiens et aux instituts médico-éducatifs (IME) qui pratiqueront la voile sur le plan d'eau de REININGUE et de fixer à 10 € notre participation journée élève (par analogie au tarif en vigueur pour les sorties scolaires avec nuitées).

Ainsi la somme de **18 000 €** correspondant à 1 800 journées /élèves est sollicitée pour ce dispositif.

⇒ Notre soutien à l'UNSS concerne uniquement les associations sportives des collèges (11 454 collégiens licenciés en 2016/2017). L'UNSS bénéficie de plusieurs aides : l'aide au fonctionnement de son service départemental, l'aide aux déplacements en championnats de France, l'organisation du Pass'sport Aventure des Collèges et l'aide à la licence. Il vous est proposé d'attribuer, à l'instar de 2017, un forfait de **50 000 €** pour couvrir l'ensemble de ces actions.

Le soutien au sport scolaire s'élève globalement pour 2018 à **68 000 €**.

APPEL A PROJETS (code 257717) : 20 000 €

Il s'agit de la mise en œuvre de nouvelles actions destinées à soutenir des projets, des actions, des réseaux dans le cadre des domaines d'intérêt majeur pour le Département ainsi qu'à l'égard de nos publics prioritaires en lien avec la solidarité.

Pour 2018, deux projets sont en cours :

- **Le projet « Sport et handicap »**, destiné à favoriser l'accès au sport des personnes en situation de handicap. Un recensement effectué auprès des clubs a permis d'identifier des besoins en matériel spécifique et en formation des encadrants. Des propositions de critères d'aides précis vous seront prochainement soumises en commission permanente.
- **La promotion du sport féminin** : suite à l'organisation du colloque « Elle & sportive » le 3 décembre 2016, en collaboration avec la Déléguée départementale aux droits des femmes et à l'égalité, un soutien départemental, selon des modalités encore à définir précisément, pourra être accordé aux associations développant des actions spécifiques à l'égard des femmes. Ces actions devront permettre de faciliter l'accès au sport pour les femmes (pratique sportive et postes à responsabilités dans les associations) et contribuer à valoriser le sport féminin.
Une dotation globale de 35 000 € est prévue pour 2018 dont 15 000 € en crédits d'investissement pour l'aide à l'acquisition de matériel et **20 000 €** en crédits de fonctionnement.

◆◆◆◆

Au vu de ce qui précède, je vous propose :

- d'adopter les crédits qui vous ont été proposés dans les différentes rubriques d'intervention en matière sportive prévues dans le rapport,
- d'autoriser les inscriptions budgétaires telles qu'elles apparaissent dans le tableau en annexe 1 :
 - Autorisations de Programme nouvelles : 1 035 000 €
 - Crédits de paiement sur la section d'investissement : 636 539 €
 - Autorisations d'engagement nouvelles : 1 050 000 €
 - Crédits de paiement sur la section de fonctionnement : 1 796 500 €
- d'adopter le nouveau dispositif de soutien en faveur de la construction ou la rénovation des gymnases mis à disposition des collèges dont les modalités de notre intervention sont détaillées sur l'annexe 2 jointe au rapport,
- de donner délégation à la Commission Permanente pour le suivi et la mise en œuvre des politiques et des dossiers évoqués dans le rapport,
- de prendre acte du compte rendu de l'Assemblée Générale du Conseil Départemental des Sports du 26 octobre 2017 portant sur l'activité de l'année 2016, déposé sur le bureau de l'Assemblée.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

La Présidente



Brigitte KLINKERT

Brigitte KLINKERT